La France face aux tourmentes

Ouvrir le débat sur les modèles d'avenir

Note aux décideurs

COMITÉ 21
France

À un an de l'élection présidentielle : construire les nouveaux modèles dont la France a besoin

À un an de l'élection présidentielle de 2027, la France se trouve à un moment charnière de son histoire. Les débats publics portent sur le pouvoir d'achat, la dette, la sécurité, la santé ou encore l'immigration. Pourtant, derrière chacune de ces préoccupations se dessine une question plus fondamentale : dans quel modèle de société souhaitons-nous vivre au cours des prochaines décennies ?

Cette interrogation n'est plus théorique. Elle s'impose désormais à tous les décideurs confrontés à une réalité nouvelle : les crises se multiplient, s'accélèrent et interagissent entre elles. Les changements climatiques bouleversent les territoires, les tensions géopolitiques fragilisent les approvisionnements stratégiques, les ressources naturelles se raréfient, les finances publiques se tendent, les inégalités sociales et territoriales se renforcent, tandis que les technologies transforment profondément nos économies et nos démocraties .

Ces évolutions ne constituent pas une succession de crises indépendantes. Elles traduisent l'épuisement progressif d'un modèle de développement construit dans un contexte d'abondance énergétique, de stabilité géopolitique et de croissance continue. Les ajustements à la marge ne suffiront plus. Nous devons désormais réfléchir aux conditions d'émergence de nouveaux modèles sociétaux capables d'assurer simultanément la prospérité économique, la cohésion sociale, la résilience des territoires et la préservation des ressources dont dépend notre avenir collectif.

C'est l'ambition du nouveau rapport du Comité 21 « La France face aux tourmentes – ouvrir le débat sur les modèles d'avenir », fruit de plus de quatre années de travaux associant collectivités, entreprises, associations, universitaires et experts.

D'une société de l'abondance à une civilisation de la sobriété

Pendant plusieurs décennies, nos modèles de développement ont été conçus dans l'hypothèse implicite d'une croissance continue des ressources disponibles. L'énergie était abondante, les chaînes d'approvisionnement mondialisées paraissaient robustes, les risques climatiques semblaient lointains et les progrès technologiques devaient permettre de résoudre progressivement les difficultés rencontrées.

Cette période appartient désormais au passé.

Les événements récents ont révélé la profondeur des vulnérabilités auxquelles nos sociétés sont confrontées. La pandémie a démontré la fragilité de nos interdépendances mondiales. Les sécheresses successives ont mis en évidence la dépendance de nombreux territoires à une ressource en eau devenue plus incertaine. Les crises énergétiques ont rappelé les enjeux de souveraineté. Les conflits armés ont révélé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement. Les catastrophes naturelles entraînent désormais des coûts économiques croissants et interrogent la capacité même d'assurer certains territoires à moyen terme. L'exercice démocratique lui-même paraît parfois démuni face à l'ampleur et à la complexité de ces défis.

1 Le Comité 21 les avaient analysées à la sortie de la Covid, dans son rapport « La grande transformation : freins, leviers et moteurs ».

Les changements climatiques constituent l'accélérateur de l'ensemble de ces tensions. ils affectent la ressource en eau, les sols, la biodiversité, la santé, et impactent l'agriculture, les infrastructures, l'industrie, le tourisme et l'aménagement du territoire. Ils renforcent les inégalités sociales et territoriales en touchant plus durement les populations les plus fragiles et les territoires les moins préparés.

Les conséquences de l'inaction ne relèvent plus d'un risque futur : elles sont déjà visibles. Les collectivités doivent faire face à des dépenses croissantes liées aux catastrophes naturelles, aux tensions sur la ressource en eau ou à l'adaptation des infrastructures. Les entreprises sont confrontées à des risques d'approvisionnement, à l'évolution des normes environnementales et à la multiplication des aléas climatiques. Les assureurs s'interrogent sur la soutenabilité économique de certains territoires tandis que les services publics doivent répondre à des besoins sociaux croissants dans un contexte budgétaire contraint.

Dans ce contexte, la capacité d'anticipation devient un facteur déterminant de compétitivité, d'attractivité et de robustesse. Les politiques publiques ne peuvent plus être conçues uniquement pour répondre aux urgences du présent ; elles doivent garantir et préparer les conditions de vie et de prospérité des décennies à venir.

Cette ambition nous invite à rompre avec les logiques qui conduisent à l'impasse — court-termisme, surexploitation des ressources, fragmentation sociale — sans renoncer aux fondements qui ont fait la force de notre modèle républicain : la démocratie, la connaissance scientifique, l'éducation, l'intérêt général et la solidarité.

Ces valeurs constituent le lien indispensable entre le meilleur de notre héritage collectif et les transformations que nous devons engager pour préparer l'avenir.

À cet égard, le Comité 21 alerte sur la montée d'une véritable « fatigue démocratique », qui se traduit par une défiance croissante envers les institutions, un recul de l'engagement citoyen et des difficultés accrues à construire des compromis durables. Dans ce contexte, le soutien au monde associatif, aujourd'hui fortement fragilisé, apparaît comme une condition essentielle de la vitalité démocratique, de la cohésion sociale et de la réussite des transitions à venir.

Réconcilier prospérité et limites planétaires

L'un des enseignements majeurs du rapport est que la transition écologique ne doit plus être considérée comme une politique sectorielle parmi d'autres. Elle constitue désormais une condition de stabilité économique, sociale et démocratique.

Les ressources naturelles ne sont plus un simple facteur de production ; elles deviennent le socle même de notre prospérité future. L'eau conditionne le développement économique, la santé publique et l'attractivité des territoires. Les sols déterminent notre capacité à produire une alimentation de qualité. La biodiversité soutient les équilibres écologiques dont dépend une grande partie de notre économie. Le climat influence directement la valeur du patrimoine bâti, le coût des infrastructures et les conditions de vie de millions de personnes.

La question n'est donc plus d'opposer économie et écologie, mais de les réconcilier. Dans un monde marqué par les changements climatiques, les tensions sur les ressources et les incertitudes géopolitiques, cette réconciliation constitue désormais une condition de la prospérité, de la compétitivité et de la résilience des territoires.

Les territoires qui préserveront leur ressource en eau, leurs sols agricoles, leur biodiversité ou leur capacité de production énergétique disposeront demain d'un avantage comparatif décisif. À l'inverse, ceux dont le développement repose sur des ressources fragilisées, surexploitées ou fortement dépendantes de l'extérieur seront davantage exposés aux chocs économiques, climatiques et géopolitiques. Le Comité 21 propose ainsi d'engager une évolution des indicateurs de richesse afin de mieux prendre en compte l'état des ressources naturelles, les inégalités sociales, la santé des populations et la capacité d'adaptation des territoires. Les évaluations socio-économiques des grands investissements publics devraient intégrer systématiquement les impacts climatiques, environnementaux et sociaux de long terme.

Cette évolution suppose également d'orienter davantage l'épargne et l'investissement vers les projets contribuant à la résilience des territoires, à la sobriété des ressources, à la décarbonation de l'économie et à la préservation des biens communs. Elle appelle enfin une réflexion sur les mécanismes fiscaux afin de mieux valoriser les comportements vertueux et de réduire progressivement les incitations qui favorisent encore la surexploitation des ressources naturelles.

Faire de l'adaptation le fil conducteur de l'action publique

Pendant longtemps, les politiques climatiques se sont concentrées sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette ambition demeure indispensable. Mais elle ne suffira pas à éviter les conséquences déjà engagées des changements climatiques.

Même dans les scénarios les plus ambitieux de réduction des émissions, les territoires français devront faire face à des épisodes de chaleur plus fréquents, à des tensions accrues sur la ressource en eau, à des risques d'inondation plus importants, à une élévation du niveau de la mer et à des modifications profondes des écosystèmes.
La France doit désormais entrer pleinement dans une logique d'adaptation. Cela implique d'intégrer systématiquement les projections climatiques dans l'aménagement du territoire, la politique du logement, les infrastructures, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé publique ou encore les stratégies économiques.

Le Comité 21 propose notamment :

- d'harmoniser les différents exercices de planification autour d'horizons communs à 2030, 2040 et 2050 ;
- de renforcer les diagnostics de vulnérabilité territoriale, en particulier sur les impacts socio-économiques ;
- de conditionner une partie des investissements publics à leur compatibilité avec les scénarios climatiques futurs ;
- de renforcer les moyens consacrés à la prévention des risques et à l'adaptation des infrastructures ;
- d'inscrire l'adaptation comme critère central des contrats État-Régions et des documents de planification territoriale ;
- de développer des trajectoires d'adaptation spécifiques pour les territoires littoraux, les zones urbaines fortement exposées aux îlots de chaleur et les territoires soumis à des tensions croissantes sur la ressource en eau.

L'adaptation ne doit plus être considérée comme une politique parmi d'autres. Elle doit devenir le fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques.

Donner aux territoires les moyens d'agir

Les transitions ne se décrètent pas depuis Paris. Elles se construisent dans les territoires, au plus près des réalités vécues par les habitants, les entreprises et les collectivités.

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui en première ligne pour gérer les conséquences des changements climatiques, organiser les mobilités, planifier l'aménagement, préserver les ressources naturelles, développer les énergies renouvelables ou accompagner les populations les plus vulnérables. Pourtant, elles se trouvent souvent confrontées à une multiplication des responsabilités sans disposer toujours des moyens financiers, humains ou réglementaires nécessaires.

Les dispositifs restent complexes, les financements morcelés et les démarches insuffisamment coordonnées. Pour autant, la simplification ne saurait être un slogan ou un objectif en soi. Elle doit avant tout être mise au service d'une transition juste, lisible et appropriable par chacun, afin de permettre aux acteurs publics, économiques et citoyens de s'engager plus facilement dans les transformations nécessaires.

Le Comité 21 appelle à une nouvelle étape de décentralisation écologique fondée sur la confiance, la différenciation territoriale et la coopération. Les enjeux d'un territoire littoral confronté à la montée des eaux ne sont pas ceux d'une métropole soumise aux îlots de chaleur ou d'un territoire rural confronté à la raréfaction de la ressource en eau. Les solutions doivent pouvoir être adaptées aux réalités locales.

Cette évolution pourrait notamment passer par :

- le renforcement de l'ingénierie territoriale ;
- la simplification des financements liés à la transition ;
- le développement de contrats territoriaux intégrés associant climat, biodiversité, eau, énergie et adaptation ;
- la création d'instances permanentes de dialogue entre collectivités, entreprises, associations, universités et citoyens ;
- l'ouverture et le partage des données nécessaires à la planification écologique locale ;
- le soutien aux expérimentations permettant d'inventer de nouveaux modèles de développement territorial;
- Le développement de contrat de réciprocité et de solidarité entre les territoires.

Les transitions réussies sont presque toujours le résultat de coopérations durables entre acteurs publics, privés, associatifs et académiques. Renforcer ces alliances constitue l'une des conditions essentielles de la réussite des transformations à venir.

Investir dans l'intelligence collective et la formation

Aucune transition durable ne pourra réussir sans une montée en compétence massive de la société.

Les transformations à venir concernent l'ensemble des métiers, des secteurs économiques et des territoires. Elles impliquent une compréhension minimale des enjeux climatiques, énergétiques, technologiques, environnementaux et sociaux par l'ensemble des citoyens.
La formation ne peut plus être considérée comme une politique d'accompagnement ; elle devient une condition de réussite des transitions.

Le Comité 21 propose un effort massif de de formation et d'acculturation des citoyens, des élus, des agents publics, des dirigeants d'entreprise et des professionnels.

Les universités et organismes de recherche doivent également être davantage associés aux politiques publiques et aux stratégies territoriales afin de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques.

Cette ambition suppose notamment :

- le renforcement de l'éducation au développement durable à tous les niveaux du système éducatif ;
- l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les cursus de l'enseignement supérieur ;
- le développement de formations spécifiques pour les élus et les cadres publics ;
- l'accompagnement des reconversions professionnelles liées aux transitions ;
- le soutien aux démarches de science participative et aux dispositifs de dialogue entre chercheurs et décideurs.

Dans une société confrontée à des évolutions profondes, et à une explosition de la désinformation , la connaissance constitue un facteur essentiel de résilience démocratique.

Repenser l'économie autour de l'usage

Parmi les différents modèles économiques explorés, le Comité 21 identifie l'économie de fonctionnalité comme l'une des pistes les plus prometteuses pour concilier prospérité économique, sobriété des ressources et souveraineté.

Notre économie demeure largement organisée autour de la production et la vente d'un volume croissant de biens matériels. Ce modèle a permis des progrès considérables mais il atteint aujourd'hui certaines limites écologiques et sociales.

L'économie de fonctionnalité propose une logique différente : répondre aux besoins des individus et des organisations en privilégiant la valeur d'usage plutôt que la simple possession. L'entreprise ne vend plus uniquement un produit mais une solution, un service ou une performance. Elle est alors incitée à prolonger la durée de vie des équipements, à réduire les consommations de ressources, à favoriser la maintenance, la mutualisation et le réemploi.

Cette approche permet de réduire les impacts environnementaux tout en créant de nouvelles activités économiques locales et moins dépendantes des ressources importées.

Afin d'accélérer son développement, le Comité 21 propose :

- de reconnaître davantage juridiquement la notion d'usage, et ses incarnations entrepreneuriales ;
- d'adapter certains mécanismes fiscaux et comptables afin de favoriser les modèles serviciels ;
- de soutenir les expérimentations territoriales ;
- d'intégrer ces principes dans les politiques d'achats publics ;
- de développer les formations dédiées à ces nouveaux modèles économiques ;
- de renforcer les dispositifs favorisant la réparation, le réemploi, la mutualisation et l'économie circulaire.

Plus largement, cette approche invite à repenser la notion même de richesse et de performance à l'aune des besoins réellement satisfaits, de la qualité de vie produite et de la préservation des ressources communes.

Ouvrir le débat sur les modèles de société

À travers ses vingt-cinq propositions, le Comité 21 ne prétend pas apporter une réponse unique aux défis contemporains. Il souhaite avant tout ouvrir un débat essentiel, souvent absent des échéances électorales : celui des modèles de société capables d'assurer simultanément la prospérité, la justice sociale, la démocratie, la souveraineté et la soutenabilité écologique.

À un an de l'élection présidentielle, la véritable question n'est donc pas seulement de savoir quelles politiques mettre en œuvre demain. Elle est de déterminer collectivement quel avenir nous souhaitons construire pour les générations qui nous suivront.

Les transformations sont désormais inévitables. Le véritable choix porte sur la manière de les conduire : subir les ruptures ou les anticiper ; défendre les équilibres du passé ou préparer les conditions d'une prospérité durable ; gérer les crises au fil de l'eau ou construire les nouveaux modèles dont la France a besoin.

C'est cette réflexion que le Comité 21 souhaite porter dans le débat public à travers ce rapport et les propositions qui l'accompagnent. Parce que l'avenir ne se subit pas : il se prépare.

45 propositions pour construire la France de demain

1. Faire entrer le long terme dans la décision publique

Proposition n°1 : Intégrer le principe de non-régression environnementale dans les principes constitutionnels
Garantir que les acquis environnementaux ne puissent être remis en cause et assurer la continuité des politiques de transition au-delà des alternances politiques.

Proposition n°2 : Mettre en cohérence l'ensemble des stratégies publiques
Harmoniser les horizons de planification nationale, régionale et locale autour d'échéances communes à 2030, 2040, 2050 et 2100 afin de garantir la cohérence entre les politiques climatiques, énergétiques, de biodiversité, d'adaptation et d'aménagement du territoire.

Proposition n°3 : Créer un Conseil exécutif des parties prenantes de la planification écologique
Associer de manière permanente collectivités, entreprises, syndicats, associations, chercheurs et citoyens à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des trajectoires de transition.

Proposition n°4 : Renforcer les capacités d'anticipation des risques globaux
Créer un dispositif national permanent de prospective et de veille sur les risques climatiques, énergétiques, sanitaires, géopolitiques et technologiques afin d'éclairer les décisions publiques de long terme.

Proposition n°5 : Promouvoir une gouvernance mondiale des biens communs
Soutenir l'émergence progressive d'institutions internationales capables de traiter les risques planétaires et leurs conséquences géopolitiques dans une logique de prévention et de coopération.

Proposition n°6 : Repenser le financement des investissements environnementaux et solidaires
Explorer de nouveaux mécanismes monétaires dédiés au financement de la transition écologique et solidaire, permettant de soutenir les investissements de long terme indispensables à l'adaptation des territoires, à la préservation des ressources et à la cohésion sociale.

2. Faire de l'adaptation aux changements climatiques la priorité du XXIe siècle

Proposition n°7 : Faire de l'adaptation le fil rouge de la planification écologique
Mettre en cohérence le PNACC, la SNBC, la PPE et l'ensemble des politiques publiques afin que l'adaptation constitue le cadre structurant de l'action publique.

Proposition n°8 : Organiser les territoires selon leurs vulnérabilités réelles
Adapter les politiques publiques aux bassins versants, aux systèmes écologiques, aux littoraux et aux réalités géographiques plutôt qu'aux seules frontières administratives.

Proposition n°9 : Renforcer les diagnostics de vulnérabilité territoriale
Identifier précisément les risques sociaux, économiques et environnementaux liés aux changements climatiques afin de prioriser les investissements publics.

Proposition n°10 : Intégrer le coût de l'inaction dans les décisions publiques
Évaluer systématiquement les conséquences financières, sociales et environnementales de l'absence d'adaptation ou de transition.

Proposition n°11 : Faire émerger une véritable culture nationale de la résilience
Développer des stratégies de préparation aux crises climatiques, sanitaires, énergétiques et géopolitiques associant l'ensemble des acteurs publics et privés.

3. Refonder l'économie autour de l'usage, de la sobriété et des ressources

Proposition n°12 : Consacrer juridiquement la notion d'usage
Faire évoluer le droit afin de favoriser l'économie de fonctionnalité, la mutualisation et les services plutôt que la seule propriété des biens.

Proposition n°13 : Accélérer le développement de l'économie de fonctionnalité
Mobiliser la commande publique, la fiscalité et les outils de financement pour soutenir les modèles fondés sur la valeur d'usage.

Proposition n°14 : Développer une économie réellement circulaire
Privilégier l'éco-conception, le réemploi, la réparation, l'allongement de la durée de vie des produits et l'écologie industrielle et territoriale avant le recyclage.

Proposition n°15 : Repenser les indicateurs de richesse
Compléter les indicateurs économiques traditionnels par des indicateurs relatifs à la santé, à la cohésion sociale, à l'état des ressources naturelles et à la résilience des territoires.

Proposition n°16 : Réformer les outils comptables
Encourager les approches multi-capitaux permettant d'intégrer le capital naturel, humain et social dans les processus de décision.

Proposition n°17 : Réinventer les mécanismes de financement de la transition
Explorer de nouveaux outils monétaires et financiers capables de soutenir les investissements écologiques et sociaux à long terme.

Proposition n°18 : Développer un usage raisonné du numérique
S'appuyer sur les outils numériques pour diffuser les connaissances, renforcer les coopérations et développer les capacités d'action tout en promouvant une utilisation sobre, éthique et responsable du numérique.

4. Construire un nouveau contrat social écologique

Proposition n°19 : Déployer massivement l'éducation au développement durable
Former l'ensemble des citoyens aux enjeux climatiques, environnementaux, économiques et démocratiques tout au long de la vie.

Proposition n°20 : Promouvoir un revenu universel
Garantir à chacun les moyens d'une vie digne, et valoriser les engagements utiles à la transition écologique et à la cohésion sociale.

Proposition n°21 : Faire évoluer les politiques sociales vers davantage de sécurité écologique
Mieux prendre en compte les dépenses contraintes liées à l'énergie, au logement, à l'alimentation ou à la mobilité.

Proposition n°22 : Valoriser l'engagement citoyen et bénévole
Reconnaître davantage les compétences acquises dans le cadre associatif et faciliter leur valorisation dans les parcours professionnels.

Proposition n°23 : Promouvoir le fait associatif
Développer de nouveaux mécanismes de financement et reconnaître pleinement le rôle des associations dans la résilience des territoires et la vitalité démocratique.

Proposition n°24 : Mettre en œuvre les principales recommandations du CESE relatives à la vie associative
Renforcer les capacités d'action du monde associatif, sécuriser ses financements et reconnaître sa contribution essentielle à la cohésion sociale et aux transitions.

5. Renforcer la démocratie territoriale et les coopérations

Proposition n°25 : Faire évoluer les conseils de développement vers des conseils de développement soutenable
Associer citoyens, scientifiques, entreprises et associations à la co-construction des stratégies territoriales.

Proposition n°26 : Développer une véritable prospective territoriale
Doter les territoires d'outils permanents d'anticipation des évolutions climatiques, démographiques, sociales et économiques.

Proposition n°27 : Construire un nouveau dialogue territorial
Élaborer un référentiel national du dialogue territorial par le développement durable et faire évoluer les dispositifs de concertation afin d'anticiper et résoudre les conflits liés aux transitions.

Proposition n°28 : Encourager les expérimentations locales
Faciliter l'innovation institutionnelle, économique et sociale au sein des territoires.

Proposition n°29 : Faire de la transition écologique un pilier de la formation et de l'éthique des managers territoriaux
Renforcer les compétences des cadres publics en matière de transitions, de responsabilité environnementale et de conduite du changement.

Proposition n°30 : Réformer la fiscalité locale à l'aune de la soutenabilité
Intégrer les principes de résilience, de sobriété, de justice sociale et de préservation des ressources dans les mécanismes fiscaux territoriaux.

Proposition n°31 : Généraliser la responsabilité sociétale des organisations dans les collectivités
Créer un cadre normé de RSO pour les collectivités territoriales et rendre obligatoire la publication d'un rapport annuel de développement durable.

Proposition n°34 : Renforcer les partenariats public-privé au service des territoires
Développer les coopérations entre acteurs publics et privés afin de mutualiser les investissements, favoriser l'innovation et construire des stratégies territoriales de transition.

Proposition n°35 : Reconnaître juridiquement les sociétés de bien commun
Créer un statut juridique permettant aux initiatives multi-acteurs poursuivant explicitement des objectifs d'intérêt général de se développer plus facilement.

Proposition n°36 : Réformer la gouvernance des entreprises
Renforcer la représentation des salariés dans les conseils d'administration et généraliser la formation des administrateurs aux enjeux environnementaux et sociaux.

Proposition n°37 : Créer des comités de responsabilité écologique et sociale
Confier à des instances indépendantes l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des entreprises.

Proposition n°38 : Réorienter la communication et la publicité
Limiter les incitations à la surconsommation et promouvoir une communication davantage compatible avec les objectifs de transition.

Proposition n°39 : Faire évoluer la notion même de performance
Dépasser les seuls critères financiers pour intégrer les impacts sociaux, environnementaux et territoriaux dans l'évaluation des entreprises.

7. Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche au service des transitions

Proposition n°40 : Faire de la transition écologique une mission centrale des établissements d'enseignement supérieur
Mobiliser davantage les universités et écoles au service des territoires et de leurs transitions.

Proposition n°41 : Développer la recherche sur les nouveaux modèles socio-économiques
Financer des programmes interdisciplinaires consacrés à la sobriété, à la résilience et aux nouveaux indicateurs de prospérité.

Proposition n°42 : Valoriser l'engagement des chercheurs, enseignants et étudiants
Reconnaître les contributions à la transition dans les parcours professionnels et académiques.

Proposition n°43 : Faire de la transition le socle des alliances universitaires européennes
Renforcer la coopération scientifique européenne autour des défis climatiques, environnementaux et sociétaux.

Proposition n°44 : Poursuivre la réforme le label Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS)
Faire évoluer ses critères afin d'accroître son exigence et sa portée stratégique.

Proposition n°45 : Faire de la responsabilité territoriale un pilier de l'enseignement supérieur
Mesurer et valoriser la contribution économique, sociale et environnementale des établissements à leur territoire.

La France face aux tourmentes

Ouvrir le débat sur les modèles d'avenir

Pendant des décennies, la France a construit ses politiques publiques dans un monde marqué par l'abondance énergétique, la stabilité géopolitique et la croyance dans un progrès continu. Ce monde n'existe plus.

Pandémie, changements climatiques, tensions sur l'eau, crises énergétiques, conflits armés, raréfaction des ressources, bouleversements technologiques et montée des inégalités : les défis auxquels nous sommes confrontés ne relèvent plus de crises isolées mais d'une transformation profonde de notre environnement économique, social et démocratique.

Face à ces tourmentes, les réponses d'hier ne suffisent plus. Il ne s'agit plus seulement d'adapter nos politiques publiques, mais de repenser les modèles de développement sur lesquels repose notre prospérité collective.

À un an de l'élection présidentielle de 2027, le Comité 21 ouvre un débat souvent absent du débat public : comment concilier souveraineté, prospérité, justice sociale, démocratie et limites planétaires ? Comment préparer les territoires aux changements déjà engagés ? Comment faire de l'adaptation, de la coopération et de l'innovation les moteurs d'un nouveau projet collectif ?

Fruit de plusieurs années de travaux, le Comité 21 formule quarante-cinq propositions pour construire une France plus résiliente, plus sobre, plus solidaire et mieux préparée aux défis du XXIe siècle.

Parce que l'avenir ne se prévoit pas. Il se construit.

COMITÉ 21
France

Avec le soutien de

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

SGDSN

BANQUE des TERRITOIRES
Caisse des Dépôts Groupe

Schneider Electric

VEOLIA